

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE, Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 20	
Nb de procurations : 2	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme CALONNE pouvoir à Mme CHATEAU, Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ
Convocation du : 17 / 02 / 2026	ABSENT : M. POULET
	SECRETAIRE DE SEANCE : M ROBERGET Philippe

DÉLIBÉRATION N° 44 :

Avenant à la convention de partenariat entre les musées d'Arbois et le Musée de Lons le Saunier pour une exposition

Madame la Maire rappelle à l'assemblée,

Les musées d'Arbois mettent en œuvre depuis 2008 une politique de conservation et de valorisation qui permet de programmer 2 expositions temporaires par an.

L'archéologie ne bénéficie pas de présentation permanente. Ses collections ne sont présentées au public qu'à l'occasion d'expositions temporaires au musée ou hors les murs.

En conséquence, les musées d'Arbois et le musée de Lons-le-Saunier s'associent pour proposer, à Arbois, deux expositions successives sur l'occupation de la reculée d'Arbois depuis la Préhistoire jusqu'au Moyen âge.

La première, Quelle histoire ! Saison 1: Arbois (12 000 - 500 av. J.-C.) a été programmée en 2021.

Le musée de Lons-le-Saunier avait été sollicité pour assurer le commissariat scientifique de ces expositions, participer à la direction des catalogues et aux actions de communication et de valorisation.

C'est pourquoi une convention avait été mise en place entre la Ville d'Arbois et la Ville de Lons-le-Saunier. Elle établissait les dispositions générales du partenariat à développer entre les deux parties.

En 2026, une saison 2 de cette exposition est prévue, toujours en partenariat entre les deux musées.

Il convient donc de signer un avenant à la convention signée en 2021, en adaptant notamment le nom du commissaire, la période concernée et la durée de la convention et en actualisant le cas échéant la répartition des rôles de chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** ce partenariat, et l'avenant à venir
- **D'AUTORISER** Mme la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 2 mars 2026

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



Philippe ROBERGET